



REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

Cayenne, le 16 avril 2022

Le Président
de la Collectivité Territoriale de Guyane

Madame Marine LE PEN
Candidate à l'élection Présidentielle

114, rue Michel-Ange
75016 Paris

N° 2022-5091

Objet : Votre position sur le projet d'évolution statutaire de la Guyane.

Madame la candidate,

Le Congrès des élus de Guyane, réuni sous ma présidence le 26 mars 2022 conformément aux articles L.7323-1 à L.7324-3 du Code général des Collectivités territoriales, s'est prononcé à l'unanimité de ses membres (*élus territoriaux, parlementaires, maires*) sur l'orientation vers un statut d'autonomie propre à la Guyane, pour tenir compte de ses intérêts propres, eu égard notamment :

- à son appartenance au continent américain et au bassin amazonien ;
- à ses identités linguistiques et culturelles.

L'objectif, affirmé par les résolutions du Congrès, est que la reconnaissance de ce statut particulier dans la République fasse l'objet d'une identification propre de la Guyane dans la Constitution, en dehors du cadre actuellement contraint des articles 73 et 74.

La démarche, définie à l'unanimité et souhaitée par les membres du Congrès, s'inscrit dans le prolongement de l'accord de Guyane du 21 avril 2017, paru au Journal officiel du 2 mai 2017. Il a vocation à favoriser l'ouverture d'un processus de dialogue entre les élus, les forces vives et l'Etat, en vue de construire une réponse politique globale et des solutions adaptées aux problématiques de la Guyane, parmi lesquelles figure, en priorité l'évolution statutaire de la Guyane vers un statut d'autonomie au sein de la République.

prise en considération par les gouvernements successifs, qui se sont contentés d'aménagements institutionnels (*en particulier la loi constitutionnelle du 28 mars 2003*), qui, à terme, n'ont jamais été de nature à permettre la prise en compte de nos « caractéristiques et contraintes particulières » et à créer les conditions du progrès auquel aspirent les habitants de Guyane.

Compte tenu de votre qualification démocratique pour le deuxième tour de l'élection présidentielle du 23 avril prochain, il est de mon devoir, au nom de la population guyanaise, de soumettre ce dossier à votre vigilante attention et à votre appréciation, puisqu'il me reviendra de travailler loyalement avec le président ou la présidente élu-e par le suffrage universel, pour assurer la défense des intérêts de la Guyane.

Or, il ne vous aura pas échappé qu'au premier tour le fort taux d'abstention ainsi que l'orientation majoritaire des suffrages exprimés ont été l'expression d'une profonde insatisfaction à l'égard des politiques publiques mises en œuvre sur notre territoire, notamment quand il s'agit d'accéder aux droits fondamentaux que sont la santé, l'éducation, le logement, l'accès au foncier ou encore l'emploi. De même, de profondes inquiétudes subsistent quant à la volonté réelle de lutter contre toutes les formes de spoliations de nos ressources naturelles (minières ou halieutiques) contre lesquelles des moyens humains, matériels et surtout juridiques devraient être mobilisés.

C'est ainsi que depuis de trop longues décennies, les analyses ont démontré que de nombreuses problématiques sont étroitement corrélées au cadre statutaire de la Guyane qui n'a jamais été pensé pour en assurer le développement humain, économique et social. Aussi, et compte tenu des très nombreux problèmes auxquels sont confrontés nos concitoyens de Guyane, nous souhaiterions connaître le sens de votre engagement et votre programme pour la Guyane :

- Comment comptez-vous accompagner la Guyane sur le chemin de son évolution statutaire, sachant que votre représentant local ainsi que votre porte-parole, lors de son récent déplacement d'entre deux tours, ont clairement annoncé que ce n'est pas une priorité pour le Rassemblement National, contrairement aux pressantes attentes exprimées par les forces vives et la classe politique de Guyane ?

- Comment comptez-vous expliquer à nos populations les raisons pour lesquelles vous accordez une dimension positive à la colonisation, dont nous savons qu'elle fut l'autre nom d'un cortège de massacres et de sévices basés sur le racisme et justifiés par une froide logique économique ?

- Quelles politiques entendez-vous mener pour lutter contre l'immigration illégale et surtout permettre l'intégration de personnes d'origine étrangère déjà présentes sur le territoire guyanais depuis de très nombreuses années, sachant que vos discours tendent à démontrer que sans de très fines études sociologiques et psychologiques de la population guyanaise, votre projet sociétal risquerait, au contraire, d'engendrer de véritables troubles sur notre territoire ?


- Quels moyens humains, juridiques et matériels seront mobilisés pour rendre efficace la lutte contre la pêche illégale et contre l'orpaillage illégal ?

- Quels moyens seront mobilisés pour combler les nombreux retards qui affectent la Guyane, notamment du point de vue des infrastructures routières, portuaires, aéroportuaires et également pour ce qui concerne la santé, l'éducation, la justice ou la police ?

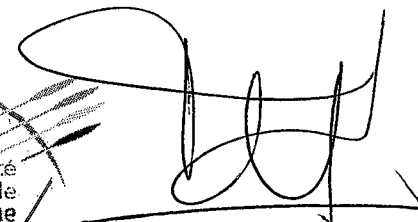
Ces questions sont majeures dans un contexte de réchauffement continu de la planète, qui pourrait placer la Guyane dans le statut de refuge climatique, l'obligeant à se préparer à une arrivée massive de populations.

Les Guyanaises et les Guyanais sont à ce point en droit de connaître vos réponses, car il y va de leur avenir ainsi que celui de leur territoire

En souhaitant votre entière adhésion à la légitimité de ce projet, je vous prie de recevoir, Madame, l'expression de mes respectueuses salutations.



Collectivité
Territoriale
de Guyane



Gabriel SERVILLE